



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES - DCISIF**



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **COMITÉ DE PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE FINANCIER**

**19 JANVIER 2024**

# Sommaire

## 1. Actualités

- a. Évaluation du contrôle interne financier
- b. Responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP)
- c. Fermeture de Chorus

## 2. Bilan des actions 2023

- a. Bilan du plan d'action ministériel (PAM) 2021-2023
- b. Application de gestion interne des risques (AGIR) : plan national de contrôle interne
- c. Note d'orientation du CIF pour 2023 : synthèse des résultats
  - Auto-évaluation du CIF
  - Besoins d'accompagnement CIF des services déconcentrés
  - Circuit d'exécution des décisions de justice
- d. Référentiels de contrôle interne
  - Service national universel (SNU)
  - Subventions pour renforcer la continuité éducative
  - Subventions pour charge d'investissement (SCI) aux opérateurs

## 3. Orientations 2024

- a. Plan national de contrôle interne (PNCI) 2024
- b. Plan d'actions ministériel 2024-2026
- c. Contenus soumis à la validation du COPIL
- d. Travaux en cours

# 1. Actualités

# Évaluation du contrôle interne (ECI) par la Cour des comptes

L'évaluation de la Cour des comptes 2023 dans le cadre de sa mission de **certification des comptes** s'est concentrée sur les deux premières étapes du processus de rémunération - la collecte de l'information et la préparation de la paie - portant sur :

- les rémunérations principales (traitement brut) des agents titulaires avec une attention portée sur les contrôles des événements et des actes de gestion de paie qui ont un impact sur l'exactitude de ces rémunérations (absences, temps partiel, entrées et sorties d'agents, etc.) ;
- les rémunérations diverses : compte tenu de la variété de ces rémunérations, le périmètre se limite à la sélection, en raison de son importance, de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

Si le référentiel et l'identification des risques sont jugés pertinents, des marges de manœuvre existent notamment sur :

- La formalisation des contrôles qui doit être systématisée;
- Le développement des contrôles sur les pièces justificatives;
- Le partage des bonnes pratiques au sein du réseau CIF;
- La promotion des règles RGPD auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense.

## Évaluation par le CBCM

- Poursuivre le déploiement du CIB comme cela a été fait pour le titre 2;
- Valoriser systématiquement dans la cartographie des risques financiers les constats et recommandations formulés lors des audits;
- Améliorer l'évaluation du dispositif de contrôle interne.

## Actualités : Mise en place de la RGP

La réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics (RGP), introduite par l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, est entrée en vigueur le **1er janvier 2023**. Elle pose les bases d'un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, comptables et ordonnateurs. Les premiers arrêts ont été rendus.

Lors du colloque du 8 novembre 2023 organisé par la Cour des comptes et l'institut national du service public, la Cour a indiqué avoir reçu plus de 1400 signalements sur la plateforme déployée à cet effet depuis septembre 2022. A date, une quarantaine de dossiers était en cours d'instruction et 70 dossiers devaient être soumis au parquet.

Au 31 décembre 2023, sur une quinzaine d'arrêts rendus par la nouvelle formation juridictionnelle de la Cour des comptes (7e chambre), 5 arrêts ont mis en œuvre les nouvelles règles de responsabilité sur des affaires qui avaient été introduites devant la cour de discipline budgétaire et financière (supprimée avec la réforme) et qui ont donc été transférées à la nouvelle chambre du contentieux de la Cour des comptes.

# Actualités : Mise en place de la RGP

## Jurisprudence

- 11 mai 2023 : ALPEXPO. Société publique locale dont la directrice a été condamnée à 3 500€ d'amende pour avoir **engagé des dépenses sans en avoir le pouvoir** et octroyé des avantages injustifiés à son conjoint. Toutefois la chambre du contentieux n'a pas retenu le caractère significatif du préjudice financier pour l'ensemble des dépenses personnelles de la directrice en raison de l'impossibilité d'en apprécier le montant et n'a pas poursuivi sur les **avantages accordés à soi-même** car cette infraction n'était pas incriminée dans la législation précédente. Le procureur général près la Cour des comptes a fait appel.

- 31 mai 2023 : Commune d'Ajaccio. L'ancien maire a été condamné à une amende de 10 000€ pour n'avoir **pas exécuté ou alors tardivement des décisions de justice** en faveur d'un agent, malgré 11 condamnations d'astreintes par 5 jugements du tribunal administratif représentant 186 600€.

- 10 juillet 2023 : Centre hospitalier Sainte-Marie à Marie-Galante (Guadeloupe). L'ancienne directrice, son successeur ainsi que l'attachée hospitalière chargée du suivi du contentieux ont été condamnés respectivement à 7 000 €, 2 000 € et 1 000 € pour **inexécution d'une décision de justice** annulant le refus de reconnaissance d'imputabilité au service de la maladie d'un agent ainsi que **l'absence ou le retard d'ordonnement de sommes** résultant de décisions juridictionnelles après 2 condamnations d'astreintes et 2 jugements de liquidation d'astreintes.

- 20 octobre 2023 : Régie régionale des transports des Landes. Le directeur a été relaxé du chef de l'infraction de **l'avantage injustifié octroyé à soi-même**, infraction créée par la réforme. Application et déclinaison du principe de non rétroactivité de la loi pénale plus sévère.

- 24 novembre 2023 : Caisse du crédit municipal de Bordeaux. L'ancien directeur général et l'ancien directeur général adjoint ont été condamnés respectivement à 20 000 € et 10 000 € d'amende pour **faute grave ayant causé un préjudice financier significatif**. La faute réside dans l'octroi de prêts en enfreignant les règles relatives à l'exécution des dépenses de l'établissement, ce qui l'a exposé à des risques de crédit (pertes liées à l'irrecouvrabilité) **évalués à 3,94 M €** (hors condamnations aux amendes des autorités compétentes et aux frais exposés) lui causant un préjudice financier significatif (**36 à 50% du produit net bancaire assimilé au budget de l'établissement**, selon les années).

## Actualités : Mise en place de la RGP

### Kit MP3

En parallèle de la jurisprudence de la Cour, la RGP a été l'occasion de travaux conjoints entre la DGFIP, la DB, des CIF volontaires, les CBCM et les comptables qui ont débouché sur un **plan d'actions** proposé aux ministères pour **renforcer la maîtrise des risques financiers du processus de la dépense**. Les risques majeurs ont été identifiés ainsi que les responsabilités partagées entre l'ordonnateur et le comptable.

Le DCISIF en collaboration avec le CBCM et l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense doit veiller à couvrir l'ensemble de ces risques et accompagner les services dans la mise en place des actions visant à sécuriser la programmation et la gestion financière.



# Migration de l'outil Chorus vers S/4 HANA

## Migration de l'outil Chorus

Le projet de migration vise à faire évoluer Chorus ECC vers la version la plus récente de SAP S/4HANA.

- Améliorer les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA
- Améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un environnement modernisé
- Garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP

## Fermeture de Chorus : une période porteuse de risques

Il s'agit de la première montée de version majeure depuis la mise en place de Chorus, où le composant S/4 HANA remplace totalement le cœur de Chorus. La durée de la migration est estimée à 2 semaines calendaires, positionnées en mai 2024, compte tenu de la quantité de données (~15 To compressé et ~65 To non compressé) et de leur complexité.

L'AIFE a communiqué deux périodes de fermeture de Chorus cœur d'une durée de 7 à 8 jours ouvrés mais le temps de fermeture et de réouverture allongera la durée d'indisponibilité. A date, la période du 26 avril au soir au 13 mai matin a été retenue.

## Evolutions métiers du programme Chorus 2025 qui auront un impact sur le CIF

la DB et la DGFIP ont décidé de profiter de cette échéance pour réinterroger la fonction financière au regard d'un retour d'expérience de 15 ans sur la pratique de la LOLF, des besoins exprimés par les ministères et des réformes en cours dont la RGP, la simplification des démarches... Cette étude a été menée au premier semestre 2020 par la mission CHORUS 2025. Parmi les chantiers à forts enjeux, ont été identifiées les thématiques suivantes :

- Articulation achat / dépense (en lien avec la démarche stratégique lancée par la DAE)
- RNF (recettes non fiscales)
- Programmation et outils décisionnels (dont ceux à destination des RPROG) ;
- Simplification/automatisation

# 2. BILAN DES ACTIONS 2023

## a. Bilan du PAM 2021-2023

## Bilan du Plan d'action 2021-2023

Le plan d'actions ministériel 2021-2023 pour le contrôle interne financier a été construit en conservant une stabilité dans la structuration, à savoir, 3 axes directeurs : Améliorer / Étendre-Renforcer / Accompagner.

Les objectifs s'inscrivaient dans le contexte du plan national de relance et de résilience, d'évolutions réglementaires (RGP) et d'outils, d'organisation financière :

- Adaptation aux enjeux courants ou à venir ;
- Consolidation de l'articulation budgétaro-comptable ;
- Renforcement de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs opérationnels ;
- Accroissement des échanges et de la mutualisation ;
- Amélioration du reporting et de l'effectivité des actions déployées.

# Bilan du Plan d'action 2021-2023

## Quelques points forts du PAM 2021-2023

### Pilotage

La **cartographie ministérielle des risques financiers** a été repensée et complétée pour mieux intégrer les risques budgétaires, qu'elle soit davantage un outil de pilotage et de dialogue. Les travaux se poursuivent dans ce sens vers un document partagé et accessible à tous niveaux.

L'évaluation du dispositif au travers du **renforcement des contrôles de supervision a posteriori** permet aux services ministériels de disposer d'une meilleure information quant à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne en place localement tout en impliquant les acteurs responsables des activités contrôlées au dispositif.

### Outils

Le déploiement de l'**application de pilotage des plans de contrôles (AGIR)** représente un tournant dans la mise en œuvre du CIF en matière de structuration et de traçabilité des contrôles, une nécessité pour améliorer la gestion.

Le développement d'un nouvel **outil de gestion des risques** visant à standardiser la méthode au niveau des **EPL** va succéder progressivement à ODICé, devenu insuffisant compte tenu du déploiement d'Op@le et de la RGP.

### Accompagnement

L'instauration des **classes virtuelles par thématiques** répond à un besoin et permet d'atteindre un public plus étendu.

# Bilan du Plan d'action 2021-2023

## Classes virtuelles 2023

### Sur le contrôle interne financier

- Tableaux de bord AGIR
- Bilan intermédiaire (1<sup>er</sup> semestre 2023)

### Autres classes virtuelles

- Carte achat
- Chaîne de la dépense (service fait présumé - SFP, indicateurs MP3, bons de commande)
- Chorus (chorus cœur, chorus formulaires, chorus pro)
- Immobilisations
- Opérations d'inventaire
- Opérations de clôture
- Provisions (litiges, comptes épargne temps - CET)

# Bilan du Plan d'action 2021-2023

VOLET CIF

AMÉLIORER	Statut
Répondre à l'enquête annuelle sur le niveau de déploiement du CIC	
Définir et mettre en œuvre la feuille de route annuelle, notamment les contrôles de supervision	
Actualiser annuellement la cartographie ministérielle des risques financiers	
Réaliser avec les pilotes de processus la revue annuelle des RCI, le toilettage des AMR et l'intégration d'indicateurs "qualité"	
Finaliser la mise à jour du RCI Commande Publique	
Rénover le RCI Bourses de l'enseignement supérieur	
Adapter les référentiels CIF dans le cadre de la trajectoire SI RH (RenoirRH)	
Enrichir le contenu du guide des opérations de clôture notamment par des fiches thématiques	

ETENDRE / RENFORCER	Statut
Finaliser le RCI « Rémunération des personnels de l'assistance éducative (T2 et HT2) »	
Construire le RCI « transferts aux organisations internationales »	
Créer le RCI portant sur les opérations d'investissement	
Finaliser la construction du guide et créer le RCI « Immobilisations »	
Construire le RCI « Subventions aux associations »	
Mettre à jour le RCI Subventions aux établissements	
Créer un guide sur la gestion des flux de dépense, des imputations budgétaire et comptable	
Sécuriser le déploiement du service fait présumé et la mise en œuvre des ordres de paiement <i>a posteriori</i>	
Définir le dispositif de contrôle interne à mettre en œuvre dans le cadre du plan de relance	
Garantir la qualité de la programmation des dépenses de titre 2	
Conduire le chantier d'acquisition, d'adaptation et de déploiement d'AGIR	

ACCOMPAGNER LES ACTEURS	Statut
Alimenter l'intranet permettant de favoriser le partage des bonnes pratiques	
Ajuster la structure et l'organisation du dispositif de CIF en intégrant la nouvelle organisation liée à la réforme territoriale	
Construire et proposer une offre de formation, notamment à distance, pour les académies	



# Bilan du Plan d'action 2021-2023

VOLET SI

SÉCURISER	Statut
Suivre et contrôler les habilitations à Chorus (Cœur et formulaire) par la réalisation de la revue annuelle des habilitations et en exploiter les résultats.	Partiellement réalisée
Adapter et déployer la matrice d'incompatibilité des rôles Chorus réalisée dans le cadre des travaux interministériels	Réalisée
Matérialiser, valider et diffuser la politique de gestion des habilitations des AMM interfacées avec Chorus ou Chorus-DT et la mettre en œuvre	Reportée
Suivre la mise en place d'une revue annuelle <i>a minima</i> et contrôler les habilitations aux SIERH	Réalisée
Poursuivre et finaliser le déploiement de la dématérialisation des actes : déploiement de Chorus formulaire en AC notamment	Partiellement réalisée

DOCUMENTER	Statut
Mettre en œuvre les aspects techniques des impacts de la réforme territoriale et assurer la mise en place des CGF	Réalisée
Finaliser le déploiement de Chorus-Pro auprès des établissements scolaires (EPLÉ) et opérateurs (universités...)	Réalisée
Déployer la dématérialisation des PJ dans Chorus-DT	Réalisée
Développer l'offre décisionnelle	Partiellement réalisée

ANIMER	Statut
Renforcer la formation des utilisateurs à Chorus et Chorus formulaire	Réalisée
Accompagner le déploiement de la dématérialisation	Réalisée
Animer le réseau des CCA et développer le partage d'information et des pratiques via pléiade	Réalisée
Accompagner la mise en place de l'accès à distance des systèmes d'information (dont Chorus)	Partiellement réalisée

	Réalisée
	Partiellement réalisée
	Reportée

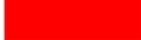
# Bilan du Plan d'action 2021-2023

## VOLET MRCF EPLE

PILOTAGE	Statut
Renforcer la gouvernance et le pilotage académiques pour un appui et un suivi coordonné de la mise en œuvre de la MRCF en EPLE	Réalisée
Pérenniser et améliorer l'enquête de restitution du déploiement de la MRCF en EPLE, l'exploiter pour adapter les actions d'accompagnement des académies	Réalisée
Enrichir la mallette MRCF en tant que de besoin	Réalisée

ARTICULER LES PROJETS	Statut
Participer aux travaux de sécurisation du processus de rémunération des personnels de l'assistance éducative	Reportée
Accompagner la migration vers les outils OP@LE et OPER@ (automatisation accrue) et former les agents à la qualité des imputations budgétaire et comptable	Réalisée
Décisionnel : modifier Cofipilotage pour disposer des indicateurs comptables et financiers des EPLE (au mieux tous les 3 mois, au lieu d'une fois par an)	Réalisée
Développer une version d'ODICé adaptée à OP@LE et à la nouvelle instruction M9-6 de 2020	Partiellement réalisée
Renforcer la sécurisation des processus par une meilleure traçabilité et une automatisation accrue	Réalisée

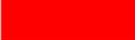
RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT	Statut
Accompagner les EPLE pour atteindre les pré-requis pour le passage à OP@LE : conformité de la comptabilité générale (comptabilité accessoire)	Partiellement réalisée
Concevoir une formation à la maîtrise des risques définie au national et qui pourrait être déclinée en académie à destination des services comme des EPLE (principe d'une « souche commune » de formation et d'une 2 <sup>e</sup> partie spécialisée selon la structure)	Reportée
Formation des agents : intégrer un module MRCF au cursus des personnels de direction	Partiellement réalisée

	Réalisée
	Partiellement réalisée
	Reportée

# Bilan du Plan d'action 2021-2023

## VOLET OPÉRATEURS

CONSOLIDER LA DYNAMIQUE DE RÉSEAU	Statut	RENFORCER ET SÉCURISER	Statut	RENFORCER ET SÉCURISER	Statut
Analyser l'enquête annuelle CIB-CIC des opérateurs et corroboration et améliorer le niveau qualitatif des éléments probants	Réalisée	Poursuivre le recensement des outils et méthodes employés au sein des établissements pour en faciliter la diffusion et renforcer la mutualisation	Partiellement réalisée	Renforcer l'attractivité du site Pléiade et renforcer le réseau métier	Reportée
Organiser annuellement un séminaire commun réunissant les acteurs en établissements du contrôle interne financier de la MIREs et les opérateurs de la MIES et intervenir dans les diverses manifestations à l'initiative des associations professionnelles	Réalisée	Produire des documents génériques, selon les besoins recensés, et les mettre à disposition des établissements	Partiellement réalisée	Mettre à disposition des outils de formations et participer à des actions de sensibilisation sur le sujet auprès des établissements	Partiellement réalisée
Produire et diffuser régulièrement des documents, informations ou formations afin de favoriser les échanges et tendre à renforcer la mutualisation (note bimestrielle, supports réutilisables en établissement)	Partiellement réalisée	Accentuer les travaux sur le contrôle interne budgétaire et poursuivre la convergence des démarches de maîtrise de risques	Partiellement réalisée	Mettre en place un accompagnement des établissements et des rectorats pour la mise en œuvre des évolutions des décrets financiers des EPSCP	Réalisée
Favoriser le partage des pratiques en s'appuyant sur les établissements avancés et volontaires (méthodologie, outils, conseils) pour en faire bénéficier les établissements / organismes en voie de progrès	Réalisée	Assurer le suivi des réserves émises par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes des établissements de la MIREs	Partiellement réalisée		
Renforcer la maîtrise et l'appropriation par les établissements de la réglementation financière et de ses évolutions	Réalisée	Assurer le suivi de la mise en place du dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable des établissements (présentation au CA)	Réalisée		

	Réalisée
	Partiellement réalisée
	Reportée

# Actions reportées au PAM 24-26

## Volet CIF État

- Intégrer les impacts du SI RenoiRH dans les référentiels CIF,
- Développer une offre de formation hybride au CIF, adaptée au présentiel et au distanciel, afin de faciliter l'accès à la formation également à distance,
- Construire le RCI « Subventions aux associations ».

## Volet SI

- Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion et de revue des habilitations aux applications métiers ministérielles (AMM).

## Volet MRCF en EPLE

- Concevoir une formation à la maîtrise des risques nationale à décliner en académie, à destination des services comme des EPLE (1<sup>ère</sup> partie = souche commune, 2<sup>nde</sup> partie = spécialisée selon la structure).

## Volet Opérateurs

- Renforcer l'attractivité du site Pléiade et renforcer le réseau métier.

## **2. BILAN DES ACTIONS 2023**

### **b. AGIR : plan national de contrôle interne**

# AGIR : plan national de contrôle interne (PNCI)

## État des lieux

- Le PNCI 2023 compte 17 thèmes de contrôle de supervision *a posteriori* obligatoires
  - 6 sur le processus des rémunérations
  - 6 sur les processus hors rémunérations
  - 2 sur les revues d'habilitations
  - 2 concernent le PNRR
  - 1 porte sur l'organisation et le pilotage du contrôle interne financier
- Sur 35 plans directionnels de contrôle interne (PDCI) attendus au total en 2023 : 32 sont validés soit près de 92%.

## Constats généraux

Chaque académie a la possibilité de positionner la saisie du contrôle de supervision dans AGIR selon son organisation. Le constat des difficultés de réalisation des contrôles peut être lié à un positionnement inadapté.

L'appropriation tant du sens et de l'importance de ce niveau de contrôle pour fiabiliser le dispositif que de l'outil apparaît relativement inégale.

Certaines échéances des contrôles sont à ajuster pour un meilleur équilibre par rapport à la charge des services.

Les contrôles de supervision s'appuient sur les référentiels de contrôle interne financier (documentation des risques).

# Synthèse des données AGIR (résultats exhaustifs – extrait du 12 janvier 2024)

## Chiffres et statistiques

<b>Taux d'avancement global</b>	<b>Taux de réalisation global</b>	<b>Nombre d'actions en cours</b>	<b>Nombre de propositions d'action</b>	<b>Indice de conformité grilles AO et AC</b>
30,51 %	30,51 %	22	237	97,96 %

Contrôles nationaux obligatoires

Thèmes de contrôle	À réaliser	En cours	Validés	Total contrôles programmés	Taux de réalisation
Chorus_Revue des habilitations Chorus Cœur	4	1	27	32	84%
Gestion de personnels -Revue des habilitations aux SIERH	123	7	36	166	22%
HT2 - Cohérence des combinaisons d'imputations budgétaires et comptables	19	0	0	19	0%
HT2 _ Commande publique _ Respect des règles juridiques et financières	35	2	7	44	16%
HT2- Frais de déplacements (missions) - Conformité des dossiers	35	3	68	106	64%
HT2_Bourses de l'enseignement scolaire - Conformité des dossiers	9	3	23	35	66%
HT2_Correcte utilisation de la carte achat niveaux 1 et 1bis	40	2	19	61	31%
HT2_Correctes imputations budgétaires et comptables et qualité de la gestion des engagements juridiques	59	7	41	107	38%
PNRR - C8.I9 - Prêts garantis par l'Etat	4	0	2	6	33%
PNRR-C7.I9-Continuité Pédagogique - SNEE - contrôle du nombre de classes	11	0	1	12	8%
Socle CIF - Organisation du contrôle interne financier en académie	6	2	24	32	75%
T2 - Indemnités - Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	142	3	88	233	38%
T2_ Rémunérations Analyse des rejets au retour paye	246	6	80	332	24%
T2_ Rémunérations Effectivité de la fin de fonction en paye	287	10	129	426	30%
T2_ Rémunérations - Qualité de contrôle du départ paye	488	44	191	723	26%
T2_Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul	192	4	72	268	27%
T2_Nouvelle bonification indiciaire Attribution conforme	258	12	98	368	27%
<b>Total</b>	<b>1 958</b>	<b>106</b>	<b>906</b>	<b>2970</b>	<b>30,51%</b>

À noter :  
6 académies ont formalisé des thèmes de contrôle locaux

# Synthèse des données AGIR (résultats exhaustifs – extrait du 12 janvier 2024)

## Exemple du thème de contrôle de supervision d'AGIR :

« HT2 \_ Commande publique \_ Respect des règles juridiques et financières » - Ce contrôle obligatoire du PNCI doit permettre à chaque structure de répondre à deux questions :

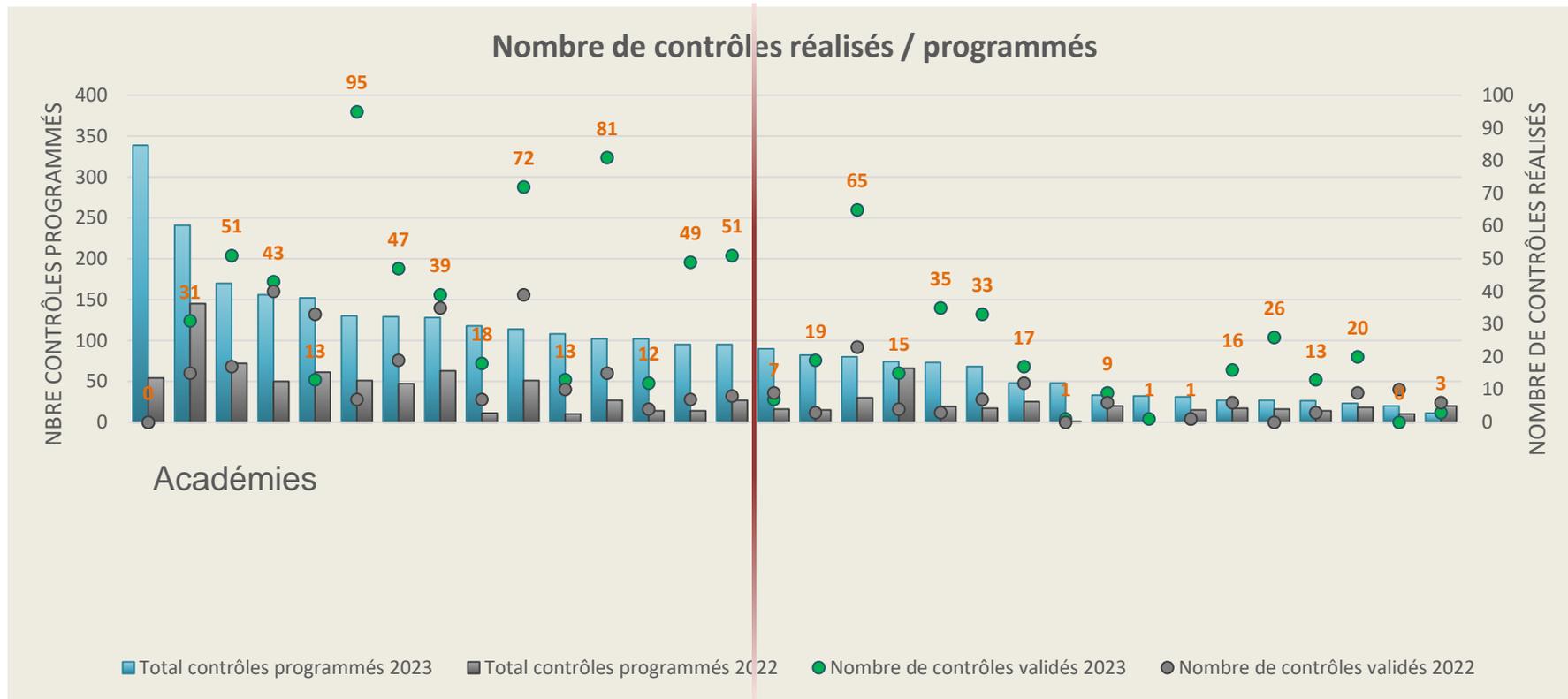
- Les règles d'exécution financière du marché public et la chaîne d'exécution de la dépense sont-elles systématiquement respectées dans le cadre de la commande publique ?
- L'organigramme fonctionnel nominatif du service pour le processus de la commande publique, a minima sur le modèle annexé au RCI, est-il à jour y compris des délégations correspondantes ?

La fiche de contrôle détaille les risques propres à la commande publique dont le défaut de respect des règles de la commande publique, l'enregistrement tardif de l'EJ, le service fait erroné...

Une grille de dépouillement propose un échantillon représentatif (à préciser par chaque académie) sur lequel les contrôles sont à réaliser.

À l'issue du contrôle, le référent technique doit pouvoir analyser les résultats des contrôles et donc la performance globale du dispositif et proposer le cas échéant les actions de maîtrise de risque (formation, mise à jour et diffusion de la documentation...) au référent promoteur.

# Mise en œuvre des contrôles



## **2. BILAN DES ACTIONS 2023**

c. Note d'orientation du CIF pour 2023 :  
synthèse des résultats

# Note d'orientations du CIF État pour 2023

## Contexte

- Objectif permanent de long terme et exigence renouvelée de la direction du budget et de la direction générale des finances publiques : **faire progresser les administrations dans le domaine de la maîtrise des risques** à partir de fondements solides et de pratiques bien ancrées (gouvernance régulière et efficace, cartographie des risques actualisée, plans d'action annuels établis et menés à bien...).
- Dimension nouvelle acquise par le CIF dans le contexte de la **réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics** entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Mise en œuvre

Dans ce contexte, la note d'orientation du CIF Etat pour 2023 prévoit :

- de mettre à jour le **panorama du déploiement du CIF** au sein de nos ministères afin de renforcer le dispositif de maîtrise des risques financiers de manière continue → opération d'auto-évaluation effectuée pour l'administration centrale et les services déconcentrés ;
- de poursuivre l'**accompagnement des services déconcentrés dans le développement du CIF** - sujet évoqué également par la Cour des comptes – en interrogeant leurs besoins via un questionnaire ;
- de recenser les circuits en place pour le **paiement des décisions de justice**, en raison de la sensibilité et des conséquences financières liées à l'absence ou au retard d'exécution des décisions de justice.

# Auto-évaluation du CIF (panorama)

Comme l'année précédente, l'administration centrale (DAF) s'est chargée :

- de l'évaluation des éléments constitutifs du CIF;
- de la participation au développement de la culture de la maîtrise des risques.

Sur l'évaluation des autres constituants de l'auto-évaluation, deux évolutions sont à souligner au niveau national :

- le **taux de réponse** de l'ensemble des services sollicités a augmenté de **12 points** (69% en 2022 et 81% en 2023), ce qui traduit une large mobilisation des acteurs;
- le **score de maturité** baisse simultanément d'environ 4 points par rapport à 2022, passant ainsi de 84,5 à 80,2 en raison notamment de l'affinement des critères d'appréciation des items évalués en matière d'efficacité du dispositif.

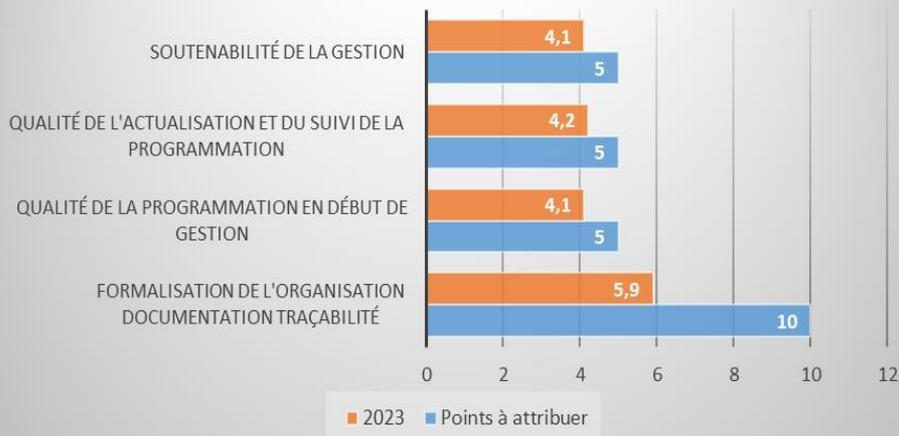
## Résultats de l'auto-évaluation 2023 :

- Les éléments structurants du CIF (gouvernance et pilotage, identification et couverture des risques, amélioration du dispositif et accès à l'information) sont solidement implantés ;
- Quelques marges de progrès se dégagent. Déjà observées en 2022, elles concernent la documentation des processus budgétaires qui totalise respectivement :
  - 5,9 /10 en matière de soutenabilité ;
  - 6,2 /10 relativement à la qualité des comptabilités budgétaire et générale.

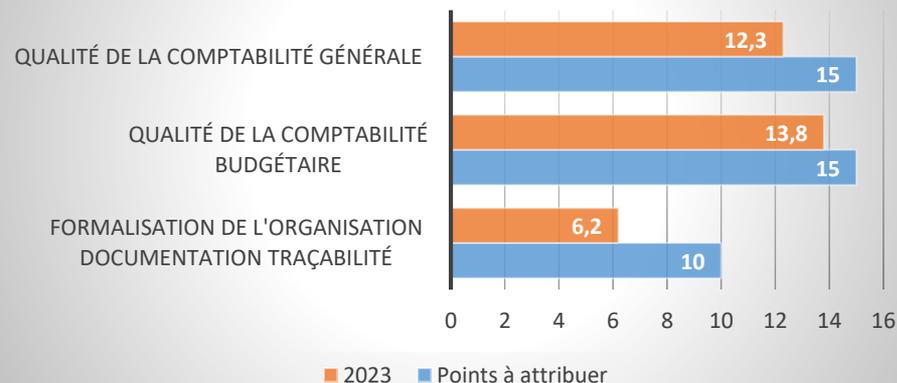
# Auto-évaluation du CIF (panorama)

## Illustration graphique des marges de progrès sur les composantes budgétaires du CIF

### Maturité de la soutenabilité



### Qualité des comptabilités budgétaire et générale



# Besoins d'accompagnement CIF des services déconcentrés

Un questionnaire a été adressé aux référents académiques avec pour **objectif** :

- D'identifier les bonnes pratiques et les attentes des services déconcentrés ...
- ... afin d'aider à l'appropriation des principes de la maîtrise des risques et des outils ministériels déployés.

## Partage de quelques constats

### Organisations académiques

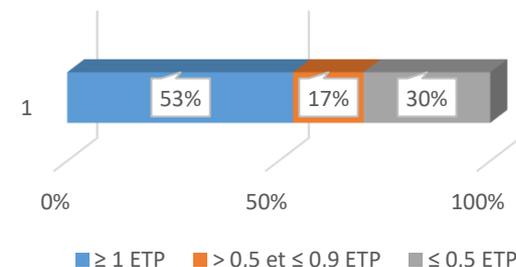
Dans la configuration actuelle, dix académies ont créé un poste exclusivement dédié au CIF

- 16 académies atteignent et dépassent 1 ETP consacré au développement du CIF (dont 3 académies consacrent plus d'1,5 ETP) ;
- 14 académies disposent de 0,9 ETP ou moins pour le développement du CIF (dont 8 moins de 0,5 ETP) ;
- Lorsque moins d'un ETP est consacré au CIF, le nombre de contrôles réalisés dans AGIR est globalement plus faible.

### Pilotage

- La majorité des académies s'appuie sur la cartographie ministérielle des risques,
- Seules 8 académies indiquent avoir recours à l'offre de service des DRFiP.

% d'académies / moyens  
consacrés au CIF



# Besoins d'accompagnement CIF des services déconcentrés

**Principales difficultés remontées** par les services déconcentrés :

- manque de moyens pour disposer des forces nécessaires au regard du périmètre de gestion,
- niveau de formation jugé insuffisant,
- besoin accru d'échanger entre pairs (séminaires interrégionaux ou nationaux), les référents en services déconcentrés étant souvent les uniques experts du CIF à l'échelle de leur entité,
- difficulté à appréhender le contrôle interne budgétaire avec une cartographie spécifique → l'administration centrale s'engage dans cette voie et en fait une priorité inscrite dans son prochain plan d'action ministériel (PAM) 2024-2026.

À noter que le renouvellement régulier des personnes en charge de la mission de référent académique pour le CIF fragilise son installation durable et le maintien d'une dynamique positive.

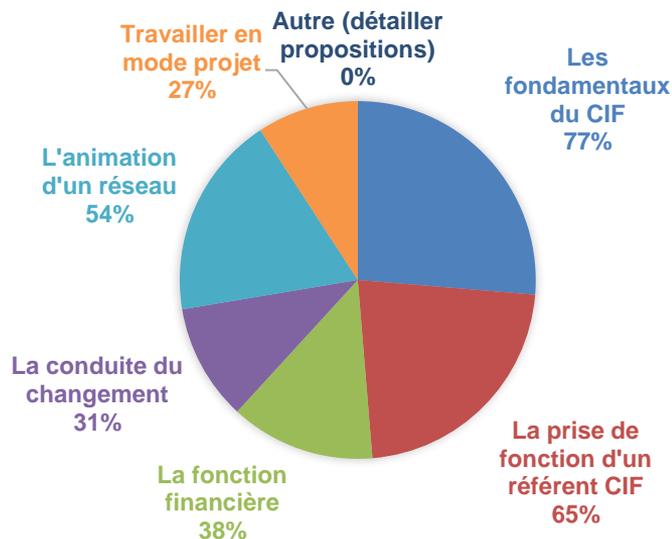
**Besoins exprimés :**

- accompagnement plus important des nouveaux référents lors de leur prise de fonction → le DCISIF organise des bilatérales en visio en réponse aux demandes et a lancé la rédaction d'un guide de prise de fonction à l'intention des nouveaux référents CIF ;
- assistance continue du DCISIF dans le déploiement d'AGIR au sein des services académiques.

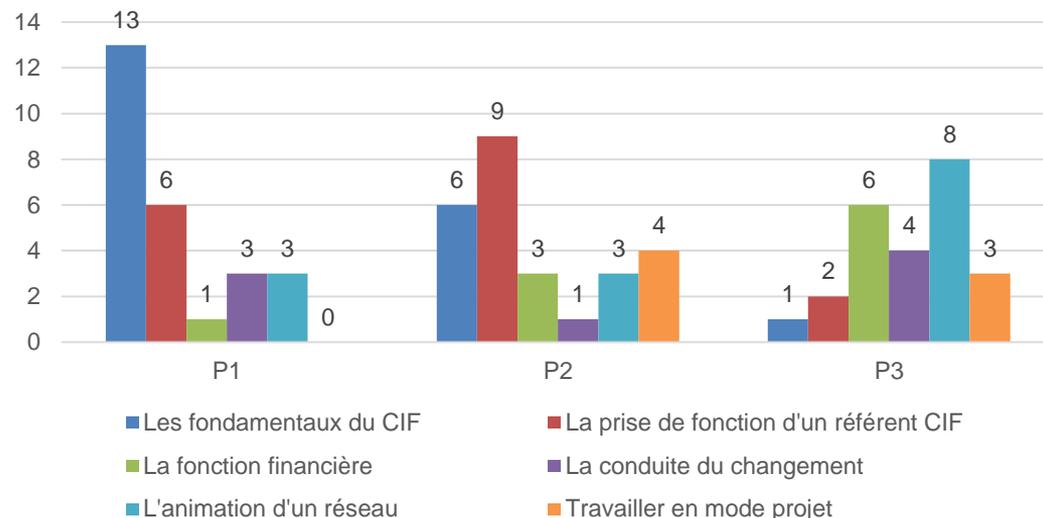
# Besoins d'accompagnement CIF des services déconcentrés

Deux axes de formation spécifique aux référents contrôle interne financiers en services déconcentrés se dégagent en priorité.

Besoins exprimés par axe (cumulés)



Niveau de priorité des propositions de formation



# Circuit de paiement des décisions de justice

**Démarche :** enquête adressée aux services centraux et déconcentrés → apprécier dans quelle mesure le circuit de paiement des décisions de justice est décrit et connu des services impliqués dans la gestion des contentieux et dans le processus de paiement.

**Objectif :** prévenir l'inexécution ou l'exécution tardive des décisions de justice qui

- entraîne des paiements supplémentaires (condamnation à des astreintes ou des intérêts moratoires) ;
- demeure une infraction prévue par le code des juridictions financières dans le cadre de la RGP.

**Résultats :**

- circuit de paiement connu des acteurs concernés (DAJ et CSP), décrit dans des supports qui varient selon les structures (guide, fiche de procédure, organigramme fonctionnel...);
- risques de retard de paiement identifiés par les SD entraînant le versement d'astreintes ou d'intérêts moratoires :
  - liés aux délais de recueil des informations nécessaires au paiement – notamment sur le titre 2 ;
  - liés à la chaîne d'exécution de la dépense.
- principales difficultés rencontrées : organisation interne, interaction et communication entre acteurs, exécution de la dépense.

**Suites :** ➤ une note ministérielle déclinant un cadre de référence commun au paiement des décisions de justice est en préparation.

# 2. BILAN DES ACTIONS 2023

## d. Référentiels de contrôle interne

# Référentiels de contrôle interne financier pilotés par la DJEPVA

## Contexte

Les spécificités du **programme 163 « Jeunesse et vie associative »** :

- Intégration récente du périmètre jeunesse au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
- Organisation reposant en partie sur les niveaux de régions académiques et départementaux,
- Forte croissance du budget alloué aux services déconcentrés : multiplication par 6 depuis 2017,
- Incertitude sur le financement de certains dispositifs qui engendre des mises à disposition tardives de crédits.

## Constats

Ces particularités sont génératrices de **risques spécifiques portant sur les processus financiers** tant au niveau de la programmation budgétaire que de l'exécution avec notamment :

- La consommation tardive des crédits,
- Des difficultés d'organisation et de gestion sont régulièrement signalées,
- Des irrégularités en matière d'exécution budgétaire et comptable des dépenses et de la commande publique, dans certains territoires, (exemples : temporalité et formalisation de l'engagement de la dépense, justification de la qualité d'ordonnateur, respect du droit du fournisseur au paiement des prestations réalisées).

# Référentiels de contrôle interne financier pilotés par la DJEPVA

## Objectifs

Mener des actions visant à accompagner les DRAJES vers une meilleure appropriation du processus dépense et des règles relatives à la commande publique en fiabilisant et en sécurisant le dispositif en matière

- De lisibilité de l'articulation des rôles entre les DRAJES et SDJES,
- D'exécution, d'évaluation et de suivi budgétaire,
- De respect de la chaîne de la dépense et des règles de l'achat public,
- D'optimisation des process

## Organisation

Les acteurs : Pour l'administration centrale : DJEPVA, DCISIF, saisie ponctuelle de la mission des achats.

Pour les services déconcentrés : DRAJES, SDJES, DAF académiques, Services régionaux des achats.

Groupes de travail : 7 ateliers conduits entre mars et juin

- 4 sur le processus de « Versement des subventions dans le cadre des mesures de renforcement de la continuité éducative (Plan mercredi et PEDT), et du dispositif "Colos apprenantes » ,
- 3 sur le processus de gestion financière du service national universel (SNU).

# Référentiels de contrôle interne financier pilotés par la DJEPVA

## Identification et hiérarchisation des risques

Les principales causes des risques identifiés pour les processus concernés portent sur

- Le calendrier et ses délais de gestion contraints,
- Les arbitrages budgétaires menaçant la soutenabilité,
- La complexité du processus et la multiplicité des acteurs intervenants à différents niveaux de responsabilités, des partenariats,
- L'organisation financière qui génère des manquements dans la chaîne de la dépense (de l'engagement par une personne non habilitée [chef de centre] à la certification du service fait) et du suivi budgétaire.

### RCIF - Pilotage et gestion des crédits utilisés pour la mise en œuvre du service national universel (SNU)

➔ **22 risques** identifiés ont été reportés dans le RCI dont **11 risques qualifiés de « clés »** c'est-à-dire qu'ils présentent un niveau de criticité significatif ou élevé, parmi ces derniers 10 concernent les services déconcentrés.

### RCIF - Subventions versées au titre des mesures de renforcement de la continuité éducative \_ Plan mercredi et PEdT \_ et du dispositif « Colos apprenantes »

➔ **15 risques** identifiés ont été reportés dans le RCI dont **5 risques qualifiés de « clés »** c'est-à-dire qu'ils présentent un niveau de criticité significatif ou élevé.

# Référentiel de contrôle interne financier Subventions aux opérateurs pour charge d'investissement (SCI)

## Origine

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la subvention pour charges d'investissement (**SCI, titre 5, catégorie 53**) est le vecteur de l'investissement des opérateurs de l'Etat (universités et autres établissements publics d'enseignement ou de recherche). Une partie des subventions jusqu'alors imputées sur d'autres titres de la dépense, relève désormais de SCI.

## Risques identifiés

Le risque d'erreur porte principalement sur le **choix du titre**, en budgétisation et en exécution. Les dépenses éligibles au titre 5 couvrent les investissements lourds et longs de l'opérateur (immobilisations), en matière d'**immobilier** notamment.

- Elles sont à distinguer des subventions pour charges de service public (titre 3), des dépenses d'intervention (titre 6) et des dotations de premier équipement (titre 7).
- Elles ont une incidence sur les travaux de fin de gestion (EHB, charges, provisions), les AE étant différentes des CP.

## Organisation des travaux

- Acteurs associés : services de l'administration centrale (DAF B - mission ESR, DGESIP, DGRI) et services du CBCM,
- Calendrier : 4 ateliers réunis entre novembre 2022 et juin 2023.

## Suites des travaux

Avec le recul d'une année, le groupe de travail doit se réunir en 2024 pour réévaluer l'impact et la probabilité des risques liés à la mise en œuvre de la catégorie 53 et ajuster ou compléter le référentiel en conséquence.

# 3. Orientations 2024

# Plan national de contrôle interne 2024 pour validation

Domaine	Thème de contrôle	Objectif	
Transverse	Organisation du contrôle interne CIF en académie (socle CIF)	S'assurer du pilotage du CIF	Reconduction
	Revue des habilitations Chorus cœur		Reconduction
	Revue des habilitations <b>Chorus Formulaires</b>		<b>Nouveau</b>
	Revue des habilitations aux SIERH		Reconduction
Processus T2	Nouvelle bonification indiciaire	S'assurer de l'attribution conforme	Reconduction
	Indemnités _ Attribution conforme en cas de cumul	S'assurer de la comptabilité des primes et indemnités	Reconduction
	Indemnités _ Correcte attribution de l'ISS des directeurs d'école	S'assurer de l'attribution conforme	Reconduction
	<b>Indemnités – Service fait des missions relevant du Pacte</b>	S'assurer que les heures payées sont effectivement réalisées	<b>Nouveau</b>
	Justification du retour paye	S'assurer de la complétude et de la qualité des dossiers transmis au service liaisons et rémunérations	Reconduction
	Qualité de contrôle du départ paye	S'assurer que la procédure de contrôles des opérations préalable au départ de la paye est respectée	Reconduction
	Correcte génération du mouvement de paye correspondant aux éléments de rémunération (M02)	S'assurer que la paye est effectivement arrêtée en cas de fin de fonction	Reconduction

# Plan national de contrôle interne 2024 pour validation

Domaine	Thème de contrôle		2023
Processus HT2	Bourses de l'enseignement scolaire	S'assurer de la conformité des dossiers de bourses	Reconduction
	Frais de déplacements (missions)	S'assurer de la conformité des états de frais	Reconduction
	Correcte utilisation de la carte achat	S'assurer de la conformité des achats	Reconduction
	Qualité des imputations budgétaire et comptable et de la programmation, de gestion des EJ	S'assurer du correct renseignement des informations budgétaro-comptable et de la bonne gestion des EJ	Reconduction (2)
	Respect des règles juridiques et financières de la commande publique	S'assurer que les acteurs de la chaîne de la dépense maîtrisent et respectent les règles juridiques et procédures encadrant la commande publique	Reconduction
	<b>Correct suivi des immobilisations (hors LPI)</b>		<b>Facultatif</b>
PNRR	Prêts étudiants garantis par l'État _ Qualité des données	S'assurer que les prêts étudiants souscrits en vertu du prêt étudiant garanti par l'Etat sont conformes aux instructions interministérielles et ministérielles	Reconduction
	Continuité Pédagogique - SNEE - contrôle du nombre de classes	Garantir la fiabilisation de l'indicateur « nombre de classes bénéficiaires par école »	Reconduction
	Internat d'excellence	Garantir la fiabilisation de l'indicateur « nombre de places créées ou réhabilitées »	<b>Nouveau</b>

# Propositions d'actions pour le PAM 2024-2026

- Le cadre de réflexion du plan d'action ministériel à venir vise l'amélioration du dispositif de contrôle interne et s'inscrit globalement dans un contexte de mise en œuvre d'évolutions récentes
  - Le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,
  - Des modes d'évaluation du contrôle interne modifiés
    - Évaluation externe : de la NEC à l'ECI (Évaluation du contrôle interne) dont les modalités et les exigences diffèrent ;
    - Évaluation interne : de G2P à AGIR qui recentre l'évaluation sur les résultats des contrôles de supervision *a posteriori* ;
  - Des systèmes d'information en mutation, plus performants en matière de CI.
  
- Quelques ajustements sont proposés dans la structuration du prochain PAM
  - Il sera resserré autour de 3 volets : CIF État / MRCF EPLE / CIF Opérateurs, les actions sur les aspects SI et décisionnels sont intégrés aux autres volets selon leur périmètre ;
  - Dans le volet CIF État une partie dédiée au macro-processus Rémunérations est apparue pertinente, il présentera donc 3 parties : un socle commun, une partie dédiée aux actions spécifiques aux processus du Titre 2 et une partie dédiée aux processus hors titre 2.

# Volet État du plan d'actions ministériel 2024-2026 pour validation

Domaine	CONSOLIDER	ÉTENDRE	ACCOMPAGNER
Partie transverse	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser la cartographie budgétaire pour davantage de lisibilité et en faciliter le partage</li> <li>▪ Renforcer l'évaluation grâce à un outil rénové de l'échelle de la maturité de gestion des risques (EMR)</li> <li>▪ Favoriser la mise en œuvre opérationnelle et l'utilisation de l'application AGIR par un accompagnement plus individualisé</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assister les référents CIF en administration centrale dans leur nouvelle mission</li> <li>▪ Construire et proposer un parcours de formation, notamment pour les académies</li> </ul>
Processus rémunération	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synthétiser une cartographie des risques spécifique au processus des rémunérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un plan de contrôle <i>a posteriori</i> du Pacte et produire un « kit » de documents visant à sécuriser le processus</li> <li>▪ Poursuivre le développement de l'offre décisionnelle</li> </ul>	
Processus hors rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Refondre le référentiel des frais de déplacement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un RCI relatif aux subventions aux associations</li> <li>▪ RCI relatif au Fonds d'innovation pédagogique</li> <li>▪ Intégrer le circuit de paiement des décisions de justice (risque d'inexécution des décisions de justice)</li> </ul>	

## Volet EPLE - Plan d'actions ministériel 2024-2026 pour validation

Domaine	CONSOLIDER	ÉTENDRE	ACCOMPAGNER
<p><b>Maîtrise des risques comptables et financiers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à disposition, de l'ensemble des EPLE, les nouveaux outils de maîtrise des risques financiers et comptables (MRCF), utilisés par les premiers EPLE connectés à OP@LE. Ceux-ci ont été élaborés sur le modèle de cartographie des risques pour l'Etat (harmonisation EPLE/État)</li> <li>▪ Proposer des plans d'actions thématiques, avec un rappel des règles financières des EPLE et des meilleures pratiques associées, s'appuyant sur les premiers constats issus de l'utilisation des nouveaux outils de MRCF OP@LE.</li> <li>▪ Mettre à jour l'instruction codificatrice M9-6, en présentant les bonnes pratiques de MRCF avec OP@LE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déployer un nouvel outil d'analyse financière « Idé@le » présentant une série d'indicateurs issus d'OP@LE, en vue de faciliter le suivi, l'analyse et le pilotage financiers des EPLE, par leurs responsables et par les autorités académiques (uniquement pour les EPLE sur OP@LE) .</li> <li>▪ Mettre en place un plan national de contrôle des comptes, à réaliser par les académies, à partir d'instructions et d'une grille d'analyse établie par le MENJ.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concevoir une formation nationale à la MRCF, à décliner en académie, dont le public cible serait les services académiques et les EPLE (principe d'une « souche commune » de formation et d'une 2e partie spécialisée selon la structure).</li> <li>▪ Favoriser le partage d'expériences et de pratiques sur la maîtrise des risques financiers entre les agents de l'Etat et des EPLE.</li> </ul>

## Volet Opérateurs - Plan d'actions ministériel 2024-2026 pour validation

Domaine	CONSOLIDER	ÉTENDRE	ACCOMPAGNER
Commun	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider la dynamique de réseau et développer le partage des pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi de la jurisprudence des arrêts rendus par la Cour des Comptes dans le cadre du nouveau régime de la RGP</li> <li>Mener la réflexion du développement d'un outil d'évaluation commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la communication vers le réseau métier notamment via le site collaboratif</li> </ul>
ESR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un reporting des principales réserves émises par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes des établissements de la MIRES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Explorer les recommandations au terme des audits en cours « <i>Mesure de la maturité du contrôle interne financier dans les établissements de l'enseignement supérieur et identification des leviers de la tutelle</i> » d'une part et « <i>dans les organismes de recherche et l'ANR et la définition de l'accompagnement de l'administration centrale</i> » d'autre part.</li> <li>Intégrer les services régionaux en charge de l'ESRI à la définition des objectifs et des actions à mettre en place par les établissements de leur périmètre,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'offre de formation par une meilleure prise en compte des attentes des services ministériels</li> <li>Pérenniser la programmation régulière de webinaires à destination des acteurs au sein des opérateurs et des services déconcentrés</li> </ul>
Scolaire, Jeunesse et sports		<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un diagnostic et un guide du niveau de sécurisation des processus à la charge des GIP.</li> </ul>	

# Contenus soumis à la validation du COPIL

- Validation PNCI (plan national de contrôle interne) en académies et en administration centrale

**! Date de validation du PDCI 2024 → 9 février 2024 (ouverture de la campagne 2024 : 22 janvier)**

- Validation du plan d'action ministériel pour la période 2024-2026

# Travaux en cours

## □ Avancement de l'installation des référents CIF en administration centrale

- Septembre 2023 : présentation aux référents désignés au sein de chaque direction ou service de l'administration centrale de l'organisation du CIF au sein de nos ministères et des attendus ;
- Lettres de mission permettant de positionner ces référents au sein de l'entité afin de faciliter leur intervention transversale et de valoriser leur action ;
- Rencontres en réunions bilatérales entre le DCISIF et chaque référent sur son périmètre de façon à :
  - Présenter les outils ministériels, notamment sur les domaines qui concerne la direction représentée,
  - Établir un premier constat de l'existant (Organisation formalisée ? Particularités ? Procédures ?),
  - Appréhender les enjeux de la structure et les axes d'amélioration → Processus sensibles / à fort enjeux identifiés et non couverts.

# Travaux en cours

## ❑ Focus sur le contrôle *a posteriori* des missions du PACTE (1/2)

### Particularité du dispositif

Les modalités de paiement des missions complémentaires répondent à des objectifs de simplification et de fluidification de la chaîne de la paie par une plus grande automatisation.

L'ordonnateur doit fournir une assurance raisonnable quant à la maîtrise du dispositif notamment au niveau du suivi de l'accomplissement de la mission.

Cette procédure déroge au principe général de paiement sur service fait → en contrepartie de l'allègement des contrôles *a priori*, le contrôle interne doit donc être renforcé.

### Accompagnement dans la mise en œuvre

- Groupe de travail réunissant les services de la DAF dont DAF D, la DGESCO, la DGRH, la DNE et les services académiques de Clermont-Ferrand, Bordeaux, Grenoble, Nantes, Rennes et Versailles

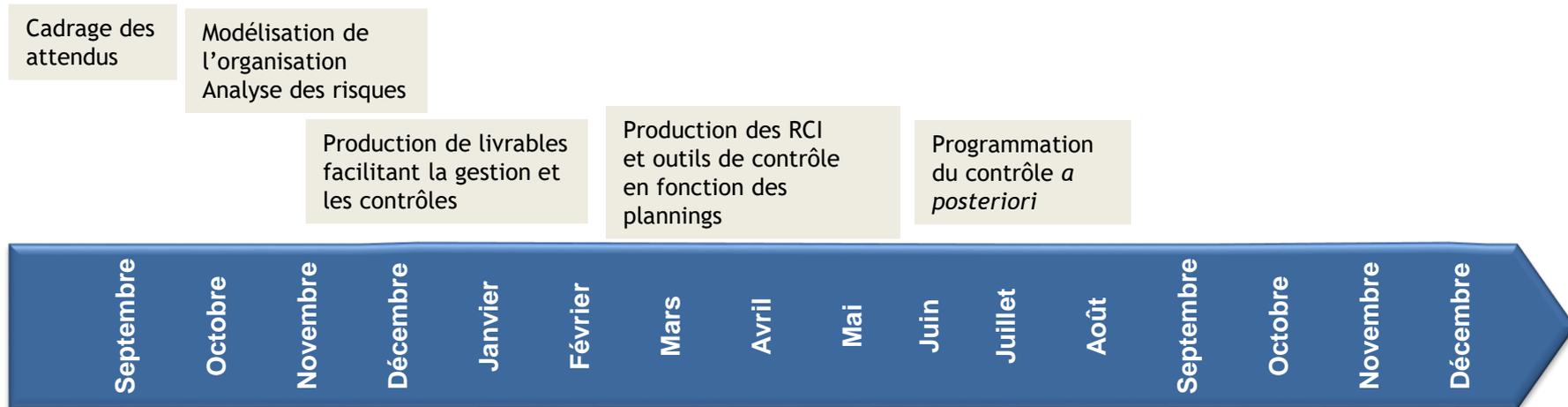
### Objectifs

- ⇒ Réaliser l'analyse des risques sur les étapes du processus financier ;
- ⇒ Définir le plan de contrôle visant à contrôler la réalité du service fait dont les résultats seront formalisés dans AGIR dès 2024 ;
- ⇒ Mettre à disposition des services les outils et la documentation nécessaire à une bonne appropriation et gestion du dispositif.

# Travaux en cours

## □ Focus sur le contrôle *a posteriori* des missions du PACTE (2/2)

### Point d'étape



### Parmi les constats :

- Renforcement du pilotage de proximité pour une meilleure prise en main du dispositif ;
- Une note opérationnelle complémentaire est nécessaire en vue d'harmoniser les modalités de régularisation.

(1) Tableau des situations / nomenclature des PJ à conserver selon motif / Outil de calcul des régularisations

## Autres travaux en cours

- Finalisation du plan d'action ministériel CIF 2024-2026
- Analyse des résultats de contrôles de la campagne 2023
- Classe virtuelle « Contrôle interne financier : évaluations, actualités et trajectoire ».

Direction des affaires financières  
Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière (DCISIF)

## Contacts

[Geraldine.lombard@education.gouv.fr](mailto:Geraldine.lombard@education.gouv.fr)

Chef de département

[Cecile.Clement@education.gouv.fr](mailto:Cecile.Clement@education.gouv.fr)

Adjoint au chef du département

[Regine.Candor@education.gouv.fr](mailto:Regine.Candor@education.gouv.fr)

[Catherine.Demez@education.gouv.fr](mailto:Catherine.Demez@education.gouv.fr)

Chefs de projet CIF

[pilotage.cif@education.gouv.fr](mailto:pilotage.cif@education.gouv.fr)